

SÉANCE DU 22 MARS 2008

PROCÈS-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ÉLECTION D'UN MAIRE ET DE SIX ADJOINTS

Nombre de membres dont le conseil municipal doit être composé : 23

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers en exercice qui assistent à la séance : 23

L'an deux mille huit, le 22 Mars, à 10 heures 30, les membres du conseil municipal de la Commune de Dompierre-sur-Besbre proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 09 et 16 Mars 2008, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents MM (Mmes) les conseillers municipaux :

1 – VERNISSE Pascal	13 – HILLAIRAUD Christiane
2 – GOUBY Valérie	14 – BRUNNER Michel
3 – FRAISE Guy	15 – DAJOUX Delphine
4 – GAUTIER Patrick	16 – MANGERET Catherine
5 – NAVETAT Bernard	17 – DESMYTTER Laurent
6 – LOCTOR Marie-Françoise	18 – BACQUET Jean-Noël
7 – BOURET Jacques	19 – DARCANGE Patrick
8 – TALON Dominique	20 – SANCELME Pierre
9 – FLERET Félix	21 – LECUL Audrey
10 – GODART Léopold	22 – PERRETTE Catherine
11 – POUGET Annie-France	23 – DURAND Fabienne
12 – BOURRACHOT Ghislaine	

La séance a été ouverte sous la présidence de M. François COLCOMBET, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer MM (Mme) :

VERNISSE Pascal – GOUBY Valérie – FRAISE Guy – GAUTIER Patrick – NAVETAT Bernard – LOCTOR Marie-Françoise – BOURET Jacques – TALON Dominique – FLERET Félix – GODART Léopold – POUGET Annie-France – BOURRACHOT Ghislaine – HILLAIRAUD Christiane – BRUNNER Michel – DAJOUX Delphine – MANGERET Catherine – DESMYTTER Laurent – BACQUET Jean-Noël – DARCANGE Patrick – SANCELME Pierre – LECUL Audrey – PERRETTE Catherine – DURAND Fabienne dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Mme HILLAIRAUD Christiane, la plus âgée des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire Melle LECUL Audrey.

ÉLECTION DU MAIRE

Le Président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
Bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral	- /
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	= 23
Majorité absolue	13

Ont obtenu :

M. VERNISSE Pascal voix (23)

M. VERNISSE Pascal ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

DÉTERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Présents à la séance : 23

Date de l'affichage de la convocation : 18 Mars 2008

L'an deux mille huit, le 22 Mars le Conseil Municipal de la Commune de Dompierre-sur-Besbre assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal VERNISSE, Maire, en suite de la convocation faite par M. François COLCOMBET, Maire sortant, le 18 Mars 2008.

Présents : M. VERNISSE – Melle GOUBY – M. FRAISE – M. GAUTIER – M. NAVETAT – Mme LOCTOR – M. BOURET – Mme TALON – M. FLERET – M. GODART – Mme POUGET – Mme BOURRACHOT – M. HILLAIRAUD – M. BRUNNER – Melle DAJOUX – Mme MANGERET – M. DESMYTTER – M. BACQUET – M. DARCANGE – M. SANCELME – Melle LECUL – Mme PERRETTE – Melle DURAND.

Secrétaire de Séance : Melle LECUL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En effet, suivant les dispositions de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints, sans que celui-ci ne puisse toutefois excéder 30 % de l'effectif légal du conseil.

Ce pourcentage donne pour la Commune de Dompierre un effectif maximum de 6 adjoints (6,9 ramené au nombre entier inférieur).

Il est proposé la création de 6 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de 6 postes d'adjoints au maire.

ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. VERNISSE Pascal élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
Bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral	- 1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	= 22
Majorité absolue	12

Ont obtenu :

Melle GOUBY Valérie vingt-deux voix (22)

Melle GOUBY Valérie ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.

ÉLECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
Bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral	- /
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	= 23
Majorité absolue	13

Ont obtenu :

M. GODART Léopold vingt-trois voix (23)

M. GODART Léopold ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU TROISIÈME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
Bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral	- /
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	= 23
Majorité absolue	13

Ont obtenu :

Mme LOCTOR Marie-Françoise vingt-trois voix (23)

Mme LOCTOR Marie-Françoise ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.

ÉLECTION DU QUATRIÈME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
Bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral	- /
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	= 23
Majorité absolue	13

Ont obtenu :

M. GUY Fraise vingt-trois voix (23)

M. GUY Fraise ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU CINQUIÈME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du cinquième adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
Bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral	- /

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés = 23
Majorité absolue 13

Ont obtenu :

Mme HILLAIRAUD Christiane vingt-trois voix (23)

Mme HILLAIRAUD Christiane ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.

ÉLECTION DU SIXIÈME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du sixième adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 23

Bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral - /

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés = 23

Majorité absolue 13

Ont obtenu :

M. DARCANGE Patrick vingt-trois voix (23)

M. DARCANGE Patrick ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

Signature des membres présents

La Doyenne d'âge du conseil,

La Secrétaire,

Le Maire,

Les membres du conseil municipal,